



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/25/Add.1
9 juillet 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-septième réunion
Bangkok, 16 – 20 juillet 2012

ADDENDUM

PROPOSITION DE PROJET : GHANA

Ce document est émis afin de :

- **Ajouter** le paragraphe 10 bis) comme suit :

10 bis. Au cours des débats entourant le plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Ghana proposé à la 61^e réunion du Comité exécutif, le Secrétariat et le PNUD ont convenu de fixer le niveau de financement total de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC à 3 875 175 \$US, étant entendu que le niveau de financement demeurerait inchangé après l'établissement de la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité à partir des niveaux de consommation déclarés en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. La somme totale approuvée pour la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC a été de 1 356 311 \$US, ce qui laissait 2 518 864 \$US pour achever l'élimination des HCFC au Ghana. Cette somme correspond à une élimination de 534,79 tm (29,41 tonnes PAO) de HCFC-22 et de 24,96 tm (1,62 tonne PAO) de HCFC-142b en appliquant un rapport coût-efficacité de 4,50 \$US/kg (conformément à la décision 60/44), ce qui représente la consommation admissible restante admissible au financement au pays. L'Appendice 2-A de l'Accord a été modifié en conséquence.

- **Remplacez** les lignes 3.1.1 à 3.1.3 et 4.1.1 à 4.1.3 de l'Appendice 2-A par ce qui suit :

3.1.1	Élimination totale de HCFC-22 dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)	13,19
3.1.2	Élimination de HCFC-22 dans les projets approuvés précédemment (tonnes PAO)	0,00
3.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22	29,41
4.1.1	Élimination totale de HCFC-142b dans le cadre du présent accord (tonnes PAO)	13,08
4.1.2	Élimination de HCFC-142b dans les projets approuvés précédemment (tonnes PAO)	0,00
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-142b	1,62